



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Date d'affichage :

21 DEC. 2016

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur Adrien DEFIX, Madame Corinne GONÇALVES, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur André REYNAUD, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Franck PAILLON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Elisabeth RAFFIER, Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Caroline BARRE, Monsieur Alexandre BOUCHIT, Monsieur Daniel BOYER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gérard CONVERT, Monsieur Yves DEVEZE, Monsieur Guy EYRAUD présent à partir de la question n° 6, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Michel FORESTIER, Madame Nadine HERITIER BRANCO, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Michel LAURENT, Madame Danielle MALARTRE, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Gilbert PEYRET, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Maurice VALENTIN, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel CHAPUIS à Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur Marc BOLEA à Madame Danielle MALARTRE, Madame Magalie ALLIBERT à Monsieur Gérard CONVERT, Monsieur Bernard BONNAL à Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Yves REYNAUD à Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT à Madame Huguette PORTAL

Absent(e)s :

Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Hamid BOUZINE, Madame Séverine FOUGEROUSE

Secrétaire de séance : Willy GUIEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 20 H 25.

N° 1 CONSEIL COMMUNAUTAIRE : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DESIGNÉ Monsieur Willy GUIEAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 15 décembre 2016.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 13 octobre 2016

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 ECO-EMBALLAGES : PROLONGATION DU CONTRAT D'ACTION À LA PERFORMANCE

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE la prorogation de un an du Contrat d'Action à la Performance signé entre la Communauté d'agglomération et ECO-EMBALLAGES, à savoir jusqu'au 31 décembre 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 ECOFOLIO : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET DES CONTRATS DE REPRISE

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE la prorogation de un an de la convention actuelle signée entre la Communauté d'agglomération et ECOFOLIO, jusqu'au 31 décembre 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS - ENTREPRISE SADE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET MÉMOIRE EN RÉCLAMATION

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le contenu du protocole transactionnel à passer entre la société SADE et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay pour un montant de 61 006,45 € H.T.,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole et tout document y afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 CRÉMATORIUM - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le projet de convention de délégation de service public à passer avec la Société Velay Funéraire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de DSP et tout document afférent, permettant la concrétisation de ce dossier,
- ASSUJETIT à la TVA l'activité crématorium.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL, SICTOM MONT DU FOREZ, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAUGUES : CONVENTION FINANCIÈRE

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- APPROUVE les projets de conventions financières,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les collectivités concernées ces dernières ainsi que tout document y afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 OPAH COMMUNAUTAIRE : PROLONGATION

Rapporteur : Monsieur André REYNAUD

- APPROUVE la prolongation d'un an la durée de l'OPAH Communautaire, soit jusqu'au 25 mars 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 PLAINE DE ROME : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET LES COMMUNES D'AIGUILHE, DE CHADRAC ET DE POLIGNAC

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les études et travaux d'aménagement de la Plaine de Rome,
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté d'agglomération comme coordonnateur pour la passation des marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'ensemble des membres du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer, notifier et exécuter les marchés de prestations techniques, de maîtrise d'œuvre ainsi que les marchés de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération en lien avec ses compétences,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement, et ses avenants éventuels, associant la Communauté d'agglomération, les communes d'Aiguilhe, Chadrac et Polignac et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, sous réserve de la délibération concordante des communes concernées,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toute subvention et à signer toute pièce ou convention permettant la bonne exécution de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 SPL DU VELAY - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL ; AUTORISATION DU REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ À PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL.

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- APPROUVE l'ajout d'un alinéa à l'article 6 des statuts de la SPL relatif à la formation du capital :

Rédaction nouvel alinéa :

« La valeur nominale initiale des actions de 150 € est portée à 170 € dans le cadre d'une première augmentation. »

La modification de l'article 7 des statuts de la SPL du VELAY relatif au capital social :

Ancienne rédaction : « Le capital social est fixé à la somme de 150 000 euros,

détenue exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 1000 actions de 150 euros chacune. »

Nouvelle Rédaction :

« Le capital social est fixé à la somme de 238 000 euros, détenue exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 1400 actions de 170 euros chacune. »

- AUTORISE son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL du Velay Monsieur Franck PAILLON à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet. Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du CGCT, le projet de modification des statuts est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité,
- AUTORISE de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL DU VELAY à hauteur de 49 720 €, correspondant à l'acquisition de 226 nouvelles actions émises pour une valeur nominale de 150 € plus une prime d'émission de 70 € soit une valeur totale de 33 900 € de capital et 15 820 € de prime d'émission, et de prélever les crédits nécessaires à cette participation sur le budget 2017.
- DOTE son Président de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU MARTOURET : APPROBATION DU PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le programme d'extension de la zone d'activités du Martouret sur une surface d'environ 10 hectares,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers en vue de l'obtention de subventions,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS SECTEUR SUD : APPROBATION DU PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le programme d'extension du secteur Sud de la Zone d'Activités des FANGEAS sur une surface d'environ 8 hectares,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers en vue de l'obtention de subventions,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE COMBE-AÉRODROME : APPROBATION DU PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le programme d'extension du secteur Est de la Zone d'Activités de Combe Aéroport sur une surface d'environ 10 hectares,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers en vue de l'obtention de subventions,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 ZONE DES FANGEAS : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MULTITRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise Multitransports, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, de l'îlot E de 39 255 m² sur la Zone d'Activités des Fangeas tel qu'indiqué sur le plan ci-joint. La surface définitive sera établie en fonction du plan de bornage.
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 370 643 € H.T., conforme à l'estimation de France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- ACCEPTE de réserver l'îlot D de 0,73 ha et l'îlot F1 de 0,55 ha au profit de Multitransports, pour une durée de 5 ans à compter de la date de la signature de l'acte de vente du terrain, renouvelable une fois à la demande express de l'entreprise, 3 mois avant le terme du délai de validité de la réserve foncière. Le prix de cession de ces terrains pourrait être le prix moyen de la zone,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 16 ZONE DES FANGEAS : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N° 1755
AUPRÈS DE MONSIEUR ROBERT ARNAUDON**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE Monsieur le Président à conclure cette acquisition par voie amiable et de mettre fin à la procédure d'expropriation,
- REGULARISE la promesse unilatérale de vente par acte authentique sur la base du montant indemnitaire préconisé par Monsieur le Commissaire du Gouvernement.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 AIRE DU COLLET : ACQUISITION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- ACCEPTE l'acquisition de l'aire du Collet, aujourd'hui propriété du Département, à titre gracieux, le Département se chargeant de la rédaction de l'acte administratif correspondant,
- APPROUVE la convention d'entretien entre la Communauté d'agglomération et la commune de Polignac,
- APPROUVE le versement d'un fonds de concours de fonctionnement pour 2015 et 2016 de 5 000 euros par an,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 18 SOUTIEN À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER :
DEMANDE D'AIDE DE L'ENTREPRISE CHAIZE**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- ATTRIBUE une aide de 1 813 €, calculée sur la base d'une dépense de 22 669,12 € et un taux d'intervention de 8 %, à l'entreprise CHAIZE pour l'aménagement d'un local et de bureaux sur la commune de Saint Germain-Laprade, sous réserve d'une décision favorable du Comité de Programmation LEADER Pays du Velay,
- CONDITIONNE le versement de l'aide correspondante au respect des dispositions du règlement d'intervention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 SOUTIEN À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER :
DEMANDE D'AIDE DE L'ENTREPRISE BONH'AUTO

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

ATTRIBUE une aide de 5000 €, calculée sur la base d'une dépense plafonnée à 62 500 € et un taux d'intervention de 8%, à la SARL BONH'AUTO pour l'aménagement d'un atelier sur la commune de Chaspuzac, sous réserve d'une décision favorable du Comité de Programmation LEADER Pays du Velay,

CONDITIONNE le versement de l'aide correspondante au respect des dispositions du règlement d'intervention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 SOUTIEN À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER :
DEMANDE D'AIDE DE LA SARL FILLERE

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- ATTRIBUE une aide de 2520 €, calculée sur la base d'une dépense maximum de 31 504,47 € et un taux d'intervention de 8%, à la SARL FILLERE PLATRERIE / PEINTURE pour la construction d'un atelier dépôt et bureaux sur la commune de Saint-Germain-Laprade,

- CONDITIONNE le versement de l'aide correspondante au respect des dispositions du règlement d'intervention,

- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 SOUTIEN À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER :
DEMANDE D'AIDE DE LA BOUCHERIE BESSETTE ET FILS

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- ATTRIBUE une aide de 5000 €, calculée sur la base d'une dépense plafonnée à 62 500 € et un taux d'intervention de 8%, à la boucherie BESSETTE et FILS pour l'aménagement d'un local commercial sur la commune Saint-Germain-Laprade,

- CONDITIONNE le versement de l'aide correspondante au respect des dispositions du règlement d'intervention,

- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 ANIMATION DU FABLAB - AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'IUT

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

APPROUVE la reprise de l'animation du FABLAB par la Communauté d'agglomération, selon les conditions indiquées dans la convention signée initialement entre l'IUT et le Syndicat mixte

du Pays du Velay,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un animateur, et tous les documents afférents pour pouvoir mener à bien cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les demandes de subventions, et notamment à la Région et à l'Europe – FEDER.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 ABATTOIR : TARIFS 2017

Rapporteur : Monsieur Gerard GROS

DECIDE de fixer les redevances par famille d'usagers et de prestations définies en annexes I, II, III et IV jointes à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 ABATTOIR : VENTE DE MATÉRIEL DE CONDITIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Gerard GROS

DECIDE de vendre le tunnel de rétraction pour la somme de 11 000 € H.T.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 NOUVEL EPCI - OFFICES DE TOURISME : FUSION ET CRÉATION D'UN SEUL OFFICE DE TOURISME AU 1ER JANVIER 2017

Rapporteur : Madame Corinne GONÇALVES

VALIDE la mise en place au 1er janvier 2017 d'un Office de tourisme (de statut juridique associatif) à l'échelle du territoire de la nouvelle Communauté d'agglomération,

ACTE le principe de désignation au début de l'année 2017 des représentants de la nouvelle Communauté d'Agglomération au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme (collège des membres de droit) selon la répartition suivante :
le Président de la Communauté d'Agglomération , les deux vices présidents de la Commission Tourisme de la Communauté d'Agglomération , neufs conseillers communautaires soit 12 représentants,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 DÉPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES : RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON POUR TOUS DE CHADRAC

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à reconduire la convention avec l'Association Maison Pour Tous de Chadrac pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2017,
- PREVOIT les crédits nécessaires au paiement de l'annexe financière établie par l'association Maison Pour Tous de Chadrac à chaque rentrée scolaire précisant les points suivants :
- remboursement par la Communauté d'agglomération des coûts salariaux des enseignants et régisseurs animateurs personnels de l'Association Maison Pour Tous de Chadrac,
 - participation de la Communauté d'agglomération au financement de la diffusion professionnelle programmée par la Maison Pour Tous de Chadrac,
 - l'éventuelle participation de la Communauté d'agglomération à des projets exceptionnels relatifs à la formation ou à la diffusion,
 - l'éventuelle participation de la Communauté d'agglomération à un projet de communication commune.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 SERVICE PATRIMOINE - MUSÉE CROZATIER / PAH : TARIFS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- VALIDE les tarifs du musée Crozatier et du PAH à partir du 1er avril 2017 ci-dessous :

Ces tarifs sont les suivants :

I – DROITS D'ENTREE

	- Exposition événementielle hôtel-Dieu
Plein tarif	6,00 €
Tarif réduit	4,50 €
Groupe adultes (10 à 30pers)	4,00 €

Entrée CIAP à l'hôtel-Dieu	Gratuité (délibération du 13/10/16)
----------------------------	--

Droit de parole à l'hôtel-Dieu	20€/ heure
--------------------------------	------------

Tarif réduit : 18/25 ans, demandeurs d'emploi, carte bienvenue, billet partenaire Camino/Cloître, membres de la SAMC sur les expositions.

Gratuité : moins de 18 ans, accompagnateurs de groupes, guides conférenciers, cartes ICOM et ICOMOS.

II - TARIFS MODULABLES DES PRESTATIONS CULTURELLES telles que conférences, cours d'histoire de l'art, pauses-café, concerts, ateliers, malles pédagogiques, visites à caractère touristique ou scientifique s'inscrivant dans une fourchette de :

Visite, guidage groupe, conférence, concert, pause-café, malle, atelier, cycle histoire de l'art	de 2 à 200€
---	-------------

III – TARIFS MODULABLES POUR LA VENTE D'EDITION

	H.T.
Catalogue, livret, plaquette, ouvrages Carte postale, affiche, marque page à l'unité ou par lot Autres produits dérivés	de 1,25 à 60€ de 0,42 à 10€ de 0,42 à 100€

Le taux de TVA applicable sur l'activité « vente d'édition » est le taux réduit ou le taux plein en fonction des produits vendus.

IV – TARIFS MODULABLES POUR LES FRAIS D'EXPEDITION

France et Union Européenne Hors Union Européenne	Facturation du coût d'expédition
---	-------------------------------------

V – PHOTOGRAPHIES DES ŒUVRES DU MUSEE CROZATIER

1 – Tarifs de mise à disposition

Pour les publications à caractère scientifique et universitaire, la gratuité peut être accordée sur justification.
Pour les autres usages, la gratuité peut être accordée sur demande adressée au Président.

1.1 Prêt	Euros
Ektachrome	
Mise à disposition pour 3 mois	50€
Indemnité de garde par mois supplémentaire	15€
Indemnité de perte ou de détérioration	225€
Diapositive (24x36)	
Mise à disposition pour 3 mois	15€
Indemnité de garde par mois supplémentaire	5€
Indemnité de perte ou de détérioration	45€
<i>Les documents conservés plus d'un an seront facturés à hauteur de l'indemnité de perte</i>	
1.2 Mise à disposition	
Image numérique fournie sur CD, 300 DPI	50€
1.3 Accompagnement technique	
Photographes (demi-journée)	100€
Film à caractère culturel (par jour de tournage)	180€
Film à caractère commercial ou publicitaire	Sur devis

2 – Redevance d'utilisation

2.1 Edition de livres et de catalogues - Presse	
Page intérieure quel que soit le format Double page intérieure Couverture ou jaquette	50€ 70€ 100€
2.2 Editions commerciales diverses	
Calendrier, carte de vœux, carte postale, poster, agenda,	De 200 à 500€ en fonction du tirage
2.3 Publicité	
Annonces publicitaires dans la presse Affiches publicitaires Films ou vidéos publicitaires Emballage	1 000€ 1 000€ 1 000€ 1 000€
2.4 Télévision - Audiovisuel	
Télévision non publicitaire Télévision publicitaire	200€ 1 000€

- AUTORISE Monsieur le Président à prendre par décision l'individualisation des tarifs modulables pour la vente d'édition cités ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 PAH - PROGRAMMATION 2017 : SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- ACCEPTE l'attribution de subventions à la Communauté d'Agglomération au titre de la programmation du PAH,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de ces subventions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 TOUR DE FRANCE 2017 : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O.)

Rapporteur : Madame Corinne GONÇALVES

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec Amaury Sport Organisation.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 GOLF PUBLIC DU PUY-EN-VELAY : TARIFS DE LA SAISON 2017

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

ADOPTE les tarifs hors taxe pour la saison 2017 du golf selon la grille tarifaire jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 RISQUES STATUTAIRES : CONTRAT D'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE les conditions générales prévues à l'acte d'engagement pour l'assurance de ses agents (actuelle Communauté d'Agglomération),
- PREND ACTE des taux futurs à compter du 1er janvier 2017, qui seront applicables à cette date et entérinés dans les meilleurs délais par la future Communauté d'agglomération,
- APPROUVE la mise en place d'un contrat propre au personnel issu du SAE intégrant le nouveau service de l'Eau et de l'Assainissement de la future Communauté d'Agglomération, selon les conditions précisées ci-dessus,
- ACCEPTE pour financer le service proposé par le Centre de Gestion, le versement d'une cotisation annuelle indexée sur la même masse salariale dans les conditions définies plus haut,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- AUTORISE Monsieur le Président à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la modification du tableau de l'emploi à savoir la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet de 30/35ème
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 PERSONNEL : MISES À DISPOSITIONS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

APPROUVE les mises à disposition aux conditions exposées ci-dessous : En premier lieu, l'Atelier Conservatoire National de la Dentelle sis à l'Atelier des Arts, bénéficie d'un agent d'entretien mis à sa disposition par la Communauté d'Agglomération pour 8 heures par semaine. Le Mobilier National dont dépend le Conservatoire de la Dentelle souhaite renouveler la convention de mise à disposition pour 3 ans à compter du 1er janvier 2017.

Egalement, un agent de la Ville du Puy-en-Velay est affecté au service de l'Administration Générale Mutualisée afin de réaliser des missions d'accueil à la Mairie du Puy-en-Velay.

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 COMPÉTENCE PETITE ENFANCE : TRANSFERT DE PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

ACCEPTE l'application de l'article L 5211-4-1 qui prévoit le transfert du personnel dans l'hypothèse d'un transfert de compétence, à compter du 1er janvier 2017, dans les conditions précisées par le texte,

APPROUVE les créations d'emploi et figurant dans le tableau,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les actes subséquents et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

ACCEPTE l'application de l'article L 5211-4-1 qui prévoit le transfert du personnel dans l'hypothèse d'un transfert de compétence, à compter du 1er janvier 2017, dans les conditions précisées par le texte,

APPROUVE les créations d'emploi,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les actes subséquents et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 36 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) -
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET SOUTIEN FINANCIER DANS LA PRISE DE COMPÉTENCE :
SIGNATURE D'UNE CONTRACTUALISATION AVEC LE CEREMA**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat établie entre le Cerema et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette contractualisation.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 37 TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEP-CV) : SIGNATURE
D'UN AVENANT À LA CONVENTION INITIALE AVEC L'ETAT**

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV), établie entre l'État et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, définissant les modalités de mise en œuvre de l'appui financier,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cet avenant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 AMÉNAGEMENT DE LA VOIE VERTE DU SECTEUR GENEURET : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- APPROUVE le programme et le plan de financement de l'aménagement de la voie verte du secteur Geneuret,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides financières, à signer tous les documents se rapportant au présent dossier, et à engager toutes les provisions à cet effet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 39 GRANDE SALLE DE SPECTACLES DE LA MAISON POUR TOUS DE BRIVES – MODIFICATION
DE LA DATE DE TRANSFERT DE L'ÉQUIPEMENT**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

PREND ACTE de la mise en œuvre des modalités de transfert de la grande salle de spectacles de la Maison pour Tous de Brives-Charensac, à compter du 1er juillet 2017,

AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 40 SYNDICAT DES EAUX DU BESSON ROULON : DISSOLUTION ET TRANSFERT À LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- PREND ACTE de la démarche engagée par le Syndicat des eaux du Besson Roulon,
- APPROUVE l'intégration de la mission et des équipements du Syndicat des eaux du Besson Roulon à compter du 1er janvier 2017 au sein des services de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

Monsieur JOUJON ne prend pas part au vote

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 41 COMMUNE D'ARSAC-EN-VELAY : RÉAJUSTEMENT DU FONDS DE CONCOURS
EXCEPTIONNEL 2016**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- CONFIRME la participation financière de la Communauté d'agglomération et porte son montant à 52 200 € au lieu de 46 600 €, pour l'aménagement d'un bar restaurant, soit 10 % de 522 000 € HT.,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 42 COMMUNE D'AIGUILHE - TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU ROCHER ST MICHEL D'AIGUILHE
: PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DECIDE de verser à la Commune d'Aiguilhe, à titre exceptionnel, pour la sécurisation du Rocher St Michel, une participation financière à hauteur de 50 % du montant HT restant à la charge de la commune, soit une aide de 95 539 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU - SUBVENTION 2017 : VERSEMENT D'UNE AVANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement d'une avance de 20 000 € au Festival de la Chaise-Dieu dans l'attente de la délibération fixant le montant de la subvention 2017.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 44 SOLIDARITÉ AVEC HAÏTI - OURAGAN MATTHEW : AIDE FINANCIÈRE

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- OCTROIE une aide financière immédiate aux populations sinistrées d'Haïti de 4 000 € qui sera versée à l'association Solidarités International,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'association.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 45 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la Décision Modificative n° 3 du budget principal 2016,
- DECIDE d'annuler le complément de la subvention d'équilibre attribuée au budget de la Régie des Transports, pour un montant de 200 000 €, par délibération du 13 octobre dernier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 46 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DECIDE d'approuver la Décision Modificative n° 2 du budget 2016 de la Régie des Transports de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay,

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 47 USINES RELAIS : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget « Usines Relais » 2016,

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 48 BUDGET ZAE DE SAINT GERMAIN LAPRADE : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DECIDE d'affecter une subvention d'équilibre au budget « Zone d'Activités Économique

de Saint Germain Laprade », d'un montant de 272 711,40 € pour l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget des Zones d'activités économiques 2016,

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- PREND ACTE des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT

FRAIS DE GESTION	UNITE	MONTANT H.T.
Frais de facturation	Forfait fixe par facture établie	5,00 EUROS

REDEVANCES D'ABATTAGE POUR LES PROFESSIONNELS

CATEGORIES	UNITE*	Prix H.T. 2016	Hausse %	Prix H.T. 2017
Abattage bovin ≤ 8 t/mois	Kg	0,3874	3	0,3990
Abattage bovin > 8 t/mois	Kg	0,3313	1	0,3412
Abattage bovin > 20 t/mois	Kg	0,3060	1	0,3152
Abattage veau ≤ 5 tonnes/mois	Kg	0,4287	3	0,4416
Abattage veau > 5 tonnes/mois	Kg	0,37854	3	0,3899
Abattage agneau	Kg	0,6805	3	0,7009
Abattage porc < 15 tonnes	Kg	0,3562	3	0,3669
Abattage porc > 15 tonnes	Kg	0,2852	1	0,2881
Abattage Porc > 20 t/mois	Kg	0,2731	1	0,2758
Abattage porc > 40 t/mois	Kg	0,1936	1	0,1955
Abattage cochon	Kg	0,3084	2	0,3177
Abattage porcelet	Pièce	15,00		15
Abattage chevreau	Kg	20,00		20
Abattage équin	Kg	0,5272		0,5272
Abattage d'urgence à caractère exceptionnel (animaux accidentés)				
- Bovins	Pièce	350		350
- Veaux	Pièce	200		200

* Unité de facturation :

Kg : kg de viande abattue

Pièce : par animal abattu

**PRESTATIONS DE DECOUPE ET ANNEXES
TOUS USAGERS**

CATEGORIES	UNITE*	2016	%	2017
Clé de lavage	Pièce	10,00	0	10,00
Pesée animaux vivants	Pièce	3,00	0	3,00
Découpe de Porc < 5 Tonnes)	Kg	0,2271	3	0,2339
Découpe porc > 5 tonnes/mois	Kg	0,1794	2	0,1830
Découpe porc > 20 tonnes/mois	Kg	0,1630	3	0,1679
Découpe porc > 40 tonnes/mois	Kg	0,1568	3	0,1615
Découpe de Porc (viandes Foraines)	Kg	0,2315	5	0,2431
Découpe bovin Standard	Kg	0,7000	5	0,7350
Découpe bovin Standard Poids Constant	Kg	0,9000	5,5	0,95
Découpe bovin sous vide avec préparation base de viande	Kg	1,20	0	1,20
Préparation à base de viande	Kg (Prdt Fini)	2,20	0	2,20
Préparation à base de viande > 100 Kg		1,80	0	1,80
Découpe bovin veau sous vide	Kg	1,25	0	1,25
Découpe bovin veau sous vide Poids constant	Kg	1,31	0	1,31
Découpe veau	Kg	0,77	2	0,79
Découpe agneau-chevreau	Kg	1,4214	2	1,450
Retrait colonne vertébrale	Pièce	30,9	3	31,83
Test ESB (Tête)	Pièce	30		30,00
Traitement animaux sales	Pièce			
Transport Livraison				
Transformation viande	Kg			2,2
Autoclave Petite Verine T015	Pièce			0,42
Autoclave Moyenne Verine T023	Pièce			0,73
Autoclave Grande Verine T044	Pièce			1,05
Autoclave Très Gde Verine T085	Pièce			1,8
Fabrication saucisserie	kg produit fini			5,5

* Unité de facturation :

Kg : kg de viande abattue

Pièce : par animal abattu

ABATTAGE FAMILIAL

CATEGORIES	UNITE*	PRIX H.T. 2016	%	PRIX H.T. 2017
Abattage bovin	Kg	0,56702	3	0,5840
Abattage veau	Kg	0,6521	4	0,6782
Abattage ovin	Kg	1,0000	2	1,02
Abattage porc	Kg	0,4536	5	0,4763
Abattage équin	Kg	0,6000		0,60
Abattage caprin	Pièce	20,00		20,00
Abattage porcelet	Pièce	20,00		20,00
ABATTAGE D'URGENCE				
- Bovins	Pièce	350,00		350,00
- Veaux	Pièce	200,00		200,00
Abattage rituel Ovin Aïd:	Pièce	25,00		25,00
Reprise peau bovin et veau	Pièce	15,00		15,00

* Unité de facturation :
Kg : kg de viande abattue
Pièce : par animal abattu

TAXES REDEVANCES ET COTISATIONS (réglementaires et/ou obligatoires)

CATEGORIES	UNITE*	Gros bovins	Gros bovins < 24 mois	Veaux	Ovins	Caprins	Porcins	Equins
Redevances sanitaires Abattages	€/Tête	5,000		2,000	0,250	0,250	1,000	3,000
Redevances sanitaires Décapage	€/Kg	0,002		0,002	0,002	0,002	0,002	0,002
Prestations Normales	€/Tête	0,900		0,038				
Cotisations ATM Porc (CYPE)	€/Tête						0,180	
Cotisation Interbev	€/Kg							0,039
Cotisation Interbev- ATM Ruminants	€/Kg	0,082	0,082	0,052	0,140			
Cotisations fond de Fédérage	€/Kg	0,006	0,006	0,007	0,001	0,006		
Contribution traitement déchets effluents co-produits	€/Kg	0,129	0,099	0,073	0,100	0,100	0,012	0,012
CVO Amont	€/Tête						0,150	
Cotisation IFAL	€/Kg						0,006	

